



LE DISPOSITIF EMPLOI ACCOMPAGNÉ (DEA)



Le DEA a été introduit dans le cadre de la loi du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation du parcours professionnel.



Le DEA propose un accompagnement médico-social et un soutien à l'insertion professionnelle du travailleur handicapé et à son employeur. Ce dispositif est mis en place sur décision de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?



Les personnes en situation de handicap âgées d'au moins 16 ans et bénéficiaires de la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) peuvent en bénéficier aux conditions suivantes :

- avoir un projet d'insertion en milieu ordinaire de travail ;
- être accueilli dans un Etablissement ou Service d'Aide par le Travail (ESAT) ayant un projet d'insertion en milieu ordinaire de travail ;
- avoir déjà en emploi en milieu ordinaire de travail, rencontrant des difficultés particulières pour sécuriser leur insertion professionnelle.

Le dispositif d'emploi accompagné est mobilisé en complément des services, aides et prestations existants.

QUELS SONT LES OBJECTIFS ?

Les objectifs du DEA sont :

- permettre aux travailleurs en situation de handicap d'accéder et de se maintenir dans l'emploi rémunéré sur le marché du travail ;
- viser la sécurisation du parcours en mettant en place un soutien et un accompagnement de la personne et de son employeur public ou privé.

Dans le Val d'Oise, il existe deux dispositifs qui proposent l'emploi accompagné, vous retrouverez les informations sur le site de la MDPH :



mdph.valdoise.fr

espace «vivre au quotidien», rubrique «établissements et prestations» et «vie professionnelle»

Vous pouvez trouver plus d'informations sur l'emploi accompagné sur le site du service public :



service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34063

valdoise.fr



©Les pictogrammes ont été créés par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA).
Plus d'informations www.cnsa.fr